



Le 17 novembre 2015

**Délibération de l'Assemblée générale extra-ordinaire
du Mardi 17 Novembre 2015 à 19h00 au siège de l'association à
EVRY , 1 Bd de l'Ecoute s'il Pleut.**

Sous la Présidence de Sylvain Hatesse et Nadia Benqué, co-présidents

Après rappel de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2015 de convoquer une assemblée générale extra-ordinaire le 17 novembre 2015 sur la poursuite de l'activité , et la demande du Commissaire aux comptes par son courrier du 19 octobre 2015 (dont lecture faite) de convoquer un AG extra-ordinaire dans le délai d'un mois, la situation financière et morale de l'association est présentée par le « délégué bénévole » de l'association et un échange a lieu entre les participants.

L'assemblée générale constate :

- La suppression des financements de la Ville de Viry-Châtillon dès 2015 (20 000 € et les locaux mis à disposition) et de l'agglomération Lacs de l'Essonne qui sera dissoute , dès 2016. (40 000€)
- La remise en cause par l'agglomération Lacs de l'Essonne de l'accord convenu avec le conciliateur sur l'application de la convention 2015 (40 000 €) et le remboursement de l'avance de trésorerie (60 000 €) faite à l'association.
- la créance du FEDER (Europe) de 103 000 € n'a pu être encaissée malgré les interventions au plus haut niveau, et la réception de fin de non-recevoir du GIP Grigy-Viry qui en est gestionnaire.
- Les délais d'encaissement de nos financeurs publics sont toujours aussi longs, ce qui aggrave la trésorerie, et la suppression de versements d'acomptes de l'ADEME sans information ni préavis, creuse les difficultés.
- La restructuration des Espaces Info-Energie imposée par l'ADEME voit disparaître en 2016 l'EIE de SoliCités avec ses 4 emplois plein-temps.
- La réforme des communautés d'agglomération constitue une incertitude importante pour les conventions 2016.
- Une trésorerie réduite à néant et des fonds associatifs négatifs.
- Un bilan prévisionnel provisoire 2015, établi par le Cabinet comptable, qui intègre ces données avec un résultat négatif de l'ordre de 49 000 € qui reste à confirmer.
- Les administrateurs volontaires sont en nombre minimum et sans disponibilité ; le poste de Directeur n'est pas remplacé depuis avril 2015 ; et le chargé de gestion en arrêt maladie depuis fin juin 2015, constituant de grosses difficultés de fonctionnement qui ne peuvent perdurer, car le "délégué bénévole" est au bout de ses possibilités et les salariés aussi.
- De plus, les conséquences du conflit de l'hiver 2012-2013 , revenu aux prudhommes, constituent un risque important, prévu en provisions 2015 (32 000 €) mais qu'il est impossible de prévoir en provisions 2016 en cas de décisions défavorables à l'association..



En conséquence de quoi, l'assemblée générale extra-ordinaire décide :

1. Décision n° 1 :

Après avoir entendu le rapport des co- Présidents et du délégué général bénévole, présentation de la situation financière, administrative et morale ,constatant la possibilité d'assurer la priorité aux salaires en novembre et décembre 2015, après les réponses aux questions des membres présents, décide :

- de mettre fin à l'activité de SoliCités au 31 décembre 2015, sous réserve de la décision du TGI lors de son audience du 26 novembre à 9h00.
- De demander au Cabinet comptable d'assurer la mise à jour d'une situation comptable au 31 décembre 2015, et l'assistance aux administrateurs pour gérer la liquidation qui s'en suivra ..

Adopté à l'unanimité

2. Décision n°2

L'assemblée générale extra-ordinaire décide :

- de tout mettre en oeuvre pour obtenir le transfert de 4 postes de Conseiller Info Energie, dans le cadre de la réorganisation imposée par l'ADEME, aux structures qui vont en recevoir les financements (ALE de Saclay et Evry à priori)
- désigne pour cela : le Délégué bénévole avec les salariés concernés .

Adopté à l'unanimité.

Fait à Evry , le 17 novembre 2015

**Certifié conforme , les co-Présidents N. Benqué – S. Kamwa – S. Hatesse
par délégation**

